

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Syndicat Mixte du
Bassin Versant
Aveyron Amont

2021



1/ Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A)

- 1.1/ Contexte *p2*
- 1.2/ Les compétences et l'organisation *p3*
- 1.3/ Bilan financier *p5*

2/ Les principales actions

- 2.1/ La 2ème année du contrat de rivière Aveyron amont *p6*
- 2.2/ Les travaux de gestion des milieux aquatiques *p8*
- 2.3/ La prévention des inondations et l'appui aux bassins versants à risques *p10*
- 2.5/ La sensibilisation *p11*
- 2.6/ Les missions transversales *p12*



1/ Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A)

1.1/ Contexte

Les chiffres clés du bassin versant Aveyron amont

Il concerne l'Aveyron, de sa source à la confluence avec le Viaur, et tous ses affluents.



1 560 km², + 2 000 km de cours d'eau, 104 000 habitants
1 région, 3 départements, 14 communautés de communes ou d'agglomération, 83 communes

Les principales étapes de la structuration à l'échelle du bassin versant

Le syndicat est issu de la volonté des 3 anciennes structures gestionnaires des milieux aquatiques (le SIAH HVA, Rodez Agglomération, et le SIAV2A) de travailler ensemble à l'échelle du bassin versant.

Cette organisation traduit la nécessité d'assurer une **gestion solidaire, tant amont/aval qu'urbain/rural**, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Après 4 années de préfiguration au sein de l'association APCRAA le SMBV2A a été créé au 1^{er} janvier 2017.

En 2018, après discussions avec les EPCI-FP, le syndicat prend en charge la **compétence GEMAPI**. En 2020 toutes les EPCI-FP du bassin versant adhèrent au SMBV2A.

En 2021 le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont réunit les critères pour **obtenir la labélisation EPAGE**.

2009 : étude d'opportunité

2012 : création de l'association de préfiguration APCRAA

2017 : création du SMBV2A, dissolution du SIAH HVA et du SIAV2A

2018 : intégration de la compétence GEMAPI

2020 : adhésion de toutes les EPCI-FP du bassin versant au SMBV2A (Arrêté 12-2020-03-03-001)



1.2/ Les compétences et l'organisation

Un syndicat mixte pour exercer la compétence GEMAPI

Le SMBV2A exerce pour le compte de ses adhérents, les EPCI-FP (communautés de communes et d'agglomération) du bassin versant Aveyron amont, les **compétences GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI**.

GEMAPI, C. envir., art. L. 211-7, I

- 1° L'aménagement des bassins versants
- 2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau
- 5° La défense contre les inondations
- 8° La protection et la restauration des zones humides

Le SMBV2A a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux, tout en contribuant à la prévention des inondations.

À ce titre nous accompagnons techniquement et administrativement tant les collectivités que les professionnels et les particuliers. Le SMBV2A intervient sur de nombreuses thématiques du stade animation et études au stade travaux :

- la mise en place de politiques publiques de l'eau dont le contrat de rivière,
- la restauration et l'entretien des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, ...)
- la prévention des inondations,
- le suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- la sensibilisation et la valorisation des richesses naturelles liées aux milieux aquatiques.

Les élus

Les 14 communautés de communes ou d'agglomération ont des représentants qui siègent au conseil syndical. Le nombre de représentants est fonction de la population dans le bassin versant. Ces élus titulaires et leurs suppléants ont un pouvoir délibératif.

De plus, à l'échelle de chaque commune, ou commune déléguée, un élu référent est désigné. Cet élu a un rôle consultatif, en étant par exemple associé à l'élaboration et à la déclinaison des programmes d'actions.



Une représentativité équivalente, entre Président et Vice-Président, est assurée pour chaque sous bassin :

- (A) Michel Artus, Président et représentant la basse vallée
- (G) Patrick Gayrard, 1er Vice-Président et représentant la Vallée Médiane
- (C) Sébastien Cros, 2ème Vice-Président et représentant la Haute Vallée

Pour consulter la liste des élus rendez-vous sur : <http://aveyronnAmont.fr/index.php/lequipe/>

L'équipe technique

En 2021 l'équipe technique d'environ 8 ETP est présente sur 2 sites : Rodez et Rignac.

Rodez Agglomération, dans le cadre du transfert des compétences, met à disposition 1 technicien rivière et 3 agents rivières. En 2021 les conditions de mise à disposition de l'équipe de 4 agents rivières de la CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron ont été définies.



Directrice et Animatrice du contrat de rivière : 9 Marion Sudres,
 Directeur Adjoint et Animateur espace rural et inondation : 5 Vincent Lavergne
 Techniciens rivières : 3 Paulin Sené Lacombe, 11 Vincent Miquel, 7 Chloé Fournel
 Agents rivières : 2 Grégoire Frayssinhes, 4 David Edmond, 6 Adrien Perard,
 Secrétaire : 10 Paola Linières

En 2021 le SMBV2A a reçu plus de 45 demandes de stages. Le contexte sanitaire, et les incertitudes sur les capacités d'accueil, ont placé de nombreux étudiants en difficulté. A titre exceptionnel le SMBV2A accueilli 8 étudiants, au lieu des 3 à 4 en année classique :

- Emilien BADAIRE, licence professionnelle aménagement et gestion des ressources en eau à l'université de Pau, a réalisé un état des lieux géoréférencé de l'assainissement non collectif (ANC) et de ses impacts sur les milieux aquatiques,
- Aurélie VALENTIN, licence professionnelle milieux aquatiques et eaux pluviales à l'université de Lyon 2, a compilé et consolidé les différentes données des réseaux de suivi du bassin versant Serènes. Un zoom a été effectué sur les données hydrologiques et turbidité,
- Marin GUITARD et Baptiste DANGLES, master fonctionnement et restauration des écosystèmes aquatiques à l'université de Clermont, ont appuyé les techniciens rivière à la mise en œuvre d'une méthode de diagnostic des cours d'eau à l'échelle du bassin versant Aveyron amont. Un premier travail a déterminé l'architecture du diagnostic, la deuxième étape était de compiler les données des anciens diagnostics. Ensuite ils ont réalisé des relevés de terrain.
- Rafael DI GERONIMO, Rémi LANDES, BTS gestion et protection de la nature à la MFR de Thônes, Laurent PERARD, Lucas VIGOUROUX, BAC PRO gestion des milieux naturel et de la faune à la MFR de Valrance, ont diagnostiqué en binôme les cours d'eau en amont des sites de baignade de Compolibat, Villefranche de Rouergue, Najac et Laguépie.

L'équipe technique remercie tous les stagiaires pour leur sérieux et professionnalisme. Pour consulter leurs rapports merci de vous rapprocher de l'équipe technique



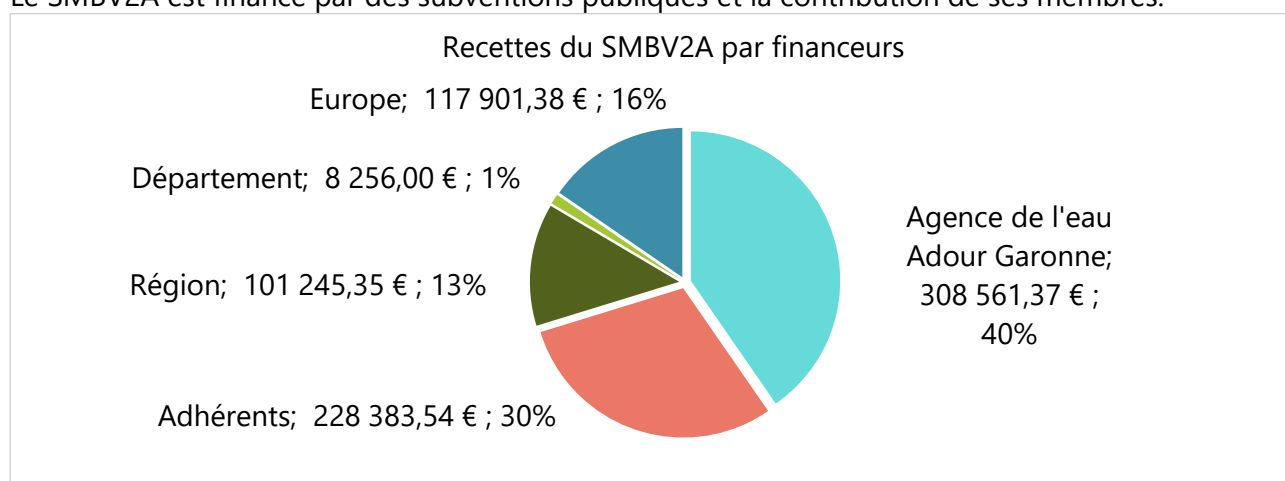
1.3/ Bilan financier

En 2021 le compte administratif du SMBV2A s'établit comme suit. Pour rappel 2021 est une année transitoire d'élaboration du nouveau programme de travaux GEMAPI.

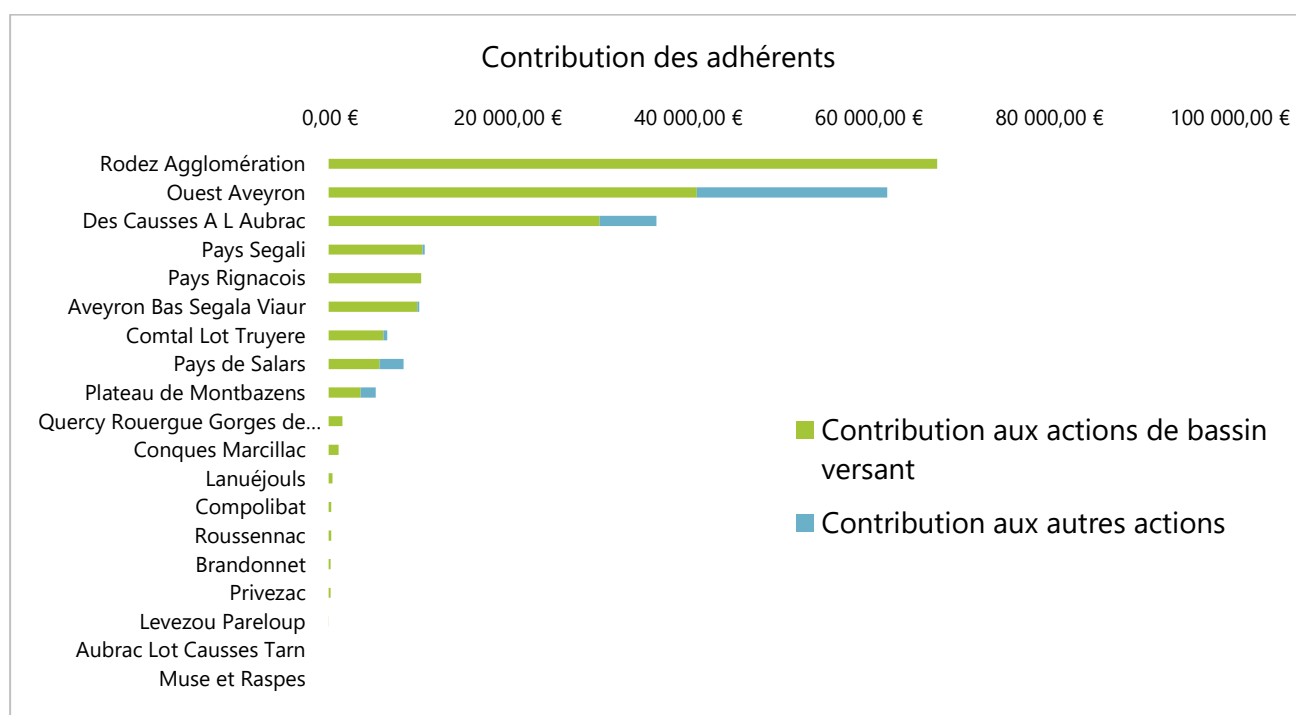
Les dépenses sont à 16% des travaux en cours d'eau, 3% des études, 14% des actions de bassin versant, 31% des charges de salaires et frais assimilés et 4% des frais à caractère généraux.

Compte Administratif 2021	Fonctionnement	Investissement
Report de 2020	151 174,25 €	- 80 854,03 €
Dépenses de l'exercice	538 485,18 €	163 288,02 €
Recettes de l'exercice	572 476,90 €	208 187,94 €
Solde d'exécution	185 165,97 €	- 35 954,11 €
RAR dépenses	/	106 666,68 €
RAR recettes	/	223 082,64 €

Le SMBV2A est financé par des subventions publiques et la contribution de ses membres.



Les adhérents contribuent au titre des actions dites de bassin versant via une clé de répartition basée sur la population et leur superficie ramenée au bassin versant Aveyron amont, mais également au titre des autres actions menées sur leur territoire.



Depuis 2019, le syndicat dépose le dossier de demande financement au titre des travaux réalisés sur le territoire de Rodez Agglomération. Afin de ne pas mettre en péril le SMBV2A par manque de trésorerie, Rodez Agglomération paye sa contribution au regard des subventions réellement reçues à l'année.

2/ Les principales actions

2.1/ La 2^{ème} année du contrat de rivière Aveyron amont

Le contrat de rivière est un engagement « moral », technique et financier entre les maîtres d'ouvrages locaux et les partenaires financiers (Europe, État, Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Aveyron, ...). **Le contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024 prévoit un programme de 87 actions, pour un montant total de 17 millions d'euros.** Ces actions intéressent notamment la lutte contre les pollutions, la gestion des milieux aquatiques, la gestion durable de la ressource, la prévention des inondations,

A mi-parcours, des actions complémentaires sur les thématiques milieux aquatiques, agricoles, industries, artisanats et assainissements seront proposées dans le cadre d'un avenant. En 2021 différentes réunions ont été organisées pour identifier ces nouvelles actions.

Olip, Briane et Serènes, des actions de reconquête du bon état tant agricole que sur l'assainissement

Les actions prévues ont été réalisées. Les principales sont la cartographie des parcelles agricoles sensible à l'érosion, des investigations sur l'impact cumulé des retenues du bassin Serènes, un appui au montage de dossiers pour l'acquisition de matériel alternatif (semoir direct, ...), une formation à l'agroécologie, des plantations de haies ... Ces réalisations sont possibles grâce à l'implication de nos partenaires (chambre d'agriculture, ADASEA, association arbres haies paysages, ...)

Prélèvements d'échantillons de sols dans le cadre de l'étude érosion



Les comités de pilotage, à l'échelle des sous-bassins versants, ont permis de réunir les principaux acteurs du bassin et d'identifier des pistes d'actions pour les 3 années à venir.

Les principales thématiques proposées sont :

- Améliorer la qualité : optimiser la gestion des intrants agricoles, améliorer les performances des systèmes d'assainissement des eaux usées collectives, diminuer le colmatage des cours d'eau et limiter l'érosion
- Assurer une gestion durable de la ressource en eau : optimiser la gestion des plans d'eau, mieux suivre les débits d'étiages, réaliser des diagnostics de vulnérabilité des exploitations face au changement climatique, ...
- Prendre en compte, le changement climatique, l'autonomie et la sécurisation des exploitations

Auterne et Aveyron dans la traversée de l'agglomération, un projet pour limiter les déversements accidentels

Sur le territoire de Rodez Agglo on recense 655 exutoires de pluviaux qui rejoignent des cours d'eau. Depuis plusieurs années les pollutions sont signalées par l'équipe rivière. L'origine est recherchée par le service assainissement de Rodez Agglomération



Rendu cartographique du diagnostic global des déversements accidentels dans Rodez Agglomération

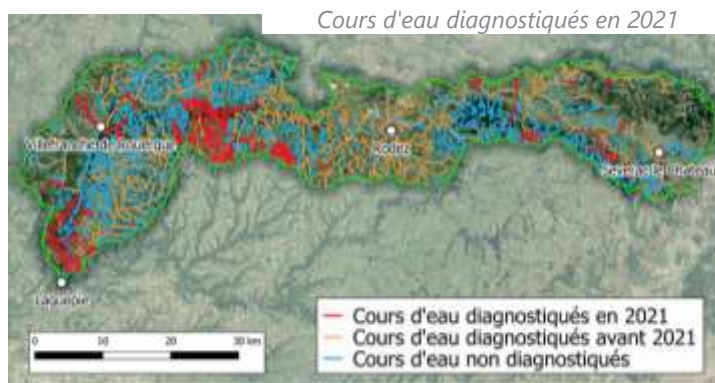
Sur le bassin versant de l'Auterne on recense plus de 255 exutoires. En 2021 21 tournées ont permis de constater 17 pollutions.

En 2021 un diagnostic global sur les points de déversements, leurs connexions avec le réseau public et la fréquence des pollutions signalées a été réalisé par Rémi Cazor, stagiaire à Rodez Agglomération.

Des propositions d'actions entre Rodez Agglomération, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre des Commerces et de l'Industrie et le SMBV2A sont en cours d'écriture.

Une année rythmée pour élaborer le nouveau programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations

La première étape a été de réaliser un état des lieux du fonctionnement des cours d'eau. Une nouvelle architecture de diagnostic a été créée. Son objectif est double : harmoniser et conserver les données précédemment récoltées, puis compiler directement la donnée du terrain, via une tablette, en format informatique et géoréférencé.



Au total 1061 km de cours sont documentés dont 252 km diagnostiqués en 2021

Ensuite, de nombreuses réunions tant techniques que politiques ont été organisées pour définir les thématiques et priorités d'interventions. Des ateliers participatifs ont été mis en place. A partir de cartes d'états des lieux, les élus du SMBV2A devaient proposer des actions à mener.



Réunions délocalisées et ateliers participatifs de la droite vers la gauche à Coussergues, Flavin, Villefranche de Rouergue, ...

12 réunions délocalisées sur tout le territoire ont permis à un plus de 70 élus de définir les actions à engager

Une implication forte des partenaires techniques, pour identifier les priorités d'interventions et les modalités pratiques de mises en œuvre.

La compilation de toutes ces attentes, croisées avec les priorités techniques, compose les 83 actions du programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (PPG GEMAPI). En synthèse, pour la période 2022-2026, les propositions sont :

- 27 chantiers de « renaturation », toutes les demandes des collectivités sont retenues,
- 17 à 10 km de chantiers « clôtures abreuvements ». Le SMBV2A réalisera ces travaux, dans la limite des enveloppes validées, sur des territoires identifiés prioritaires,
- 5,5 km « traitements de la ripisylve », soit 4 chantiers au droit de zones à enjeux,
- des actions de suivi des pollutions, de gestion des embâcles, de lutte contre les invasives, d'intervention en zone urbaine, d'appui aux agriculteurs à la réalisation ou l'entretien de dispositifs « clôtures abreuvements »

Le PPG GEMAPI 2022-2031 sera présenté pour avis au 1^{er} conseil syndical 2022. Les adhérents du SMBV2A seront sollicités pour validation jusqu'en juin 2022.

Pour consulter la liste des actions, merci de vous rapprocher de l'équipe technique

2.2 / Les travaux de gestion des milieux aquatiques

Les « renaturations » de cours d'eau

Dans le cadre du remembrement mené lors des précédentes décennies, des cours d'eau ont été rectifiés, déplacés et busés. Ces travaux ont été réalisés pour le développement de l'activité agricole et l'expansion des zones urbaines. Ces aménagements ont été pensés pour évacuer au maximum les eaux des sols. Les cours d'eau ont vu leurs débits estivaux chuter de manière importante. A l'inverse, lors de précipitations, les niveaux d'eau augmentent de manière rapide et aggravent les inondations à l'aval. Ces milieux anthropisés ont perdu leur capacité naturelle d'autoépuration des eaux et ils abritent peu ou pas de biodiversité.



Illustration de travaux de renaturation :

Suppression d'un passage busé sur la Brianelle, réouverture du lit mineur sur le Rieutord, reprise de la diversification des écoulements sur l'Assou, participation des enfants de Lavergne au chantier de renaturation

En 2021, 5 chantiers de renaturation ont eu lieu : ruisseau de Lavernhe (Causse Aubrac), la Brianelle (Pays de Salars et Rodez Agglomération), la Maresque du Rieutord (Rodez Agglomération), le ruisseau de la Rapassie (Plateau de Montbazens), l'Assou (Ouest Aveyron)

Les chantiers « clôtures abreuvements »

Une divagation trop importante du bétail dans le cours d'eau entraîne des dégradations conséquentes sur le milieu aquatique au droit de la parcelle et à l'aval : dégradation de la ripisylve, soulèvement de particules fines, déjections animales, ... Le technicien rivière échange avec l'exploitant agricole, pour trouver le système d'abreuvement le plus adapté en fonction du cours d'eau et du troupeau. Les systèmes les plus courants sont : rampes d'abreuvement, pompes à museaux, d'abreuvoirs gravitaires couplés avec des clôtures électriques ou barbelés.



Réalisation d'une descente aménagée

Photo avant travaux : les vaches divaguent dans le cours d'eau. Les berges sont déstabilisées et s'érodent. Le cours d'eau est altéré et la qualité de l'eau dégradée.

Photo juste après les travaux : une descente est aménagée pour que les animaux continuent à s'abreuver sans accéder dans le cours d'eau. La clôture est positionnée en retrait pour permettre à la végétation de se réimplanter naturellement.

En 2021, 8 chantiers « clôtures abreuvements ».

6 km de berges de cours d'eau ont été préservés, 26 systèmes d'abreuvements ont été mis en place, pour 14 exploitants agricoles

Les chantiers « traitements de la ripisylve »

Les chantiers dit « ripisylve » consistent à la reconstitution d'une végétation des bords de berges (ripisylve) équilibrée grâce à une intervention ponctuelle. Sont ainsi traités, les branches mortes de tailles



importantes, les arbres penchés de manière inquiétante à court terme, et les embâcles susceptibles de générer des désordres. Des replantations sont aussi programmées.

Le devoir d'entretien de la ripisylve revient aux propriétaires riverains. Le SMBV2A peut se substituer à ce devoir uniquement dans le cadre de l'intérêt général et de manière exceptionnelle.

34 km de berges traitées

L'enlèvement des embâcles

Un embâcle est une accumulation de végétaux morts ou vivants et de déchets d'origines humaines en un endroit donné. Souvent, ces embâcles ne posent pas de problème d'un point de vue écologique, au contraire, ils constituent des micro-habitats convoités aussi bien par la faune aquatique que terrestre.



Néanmoins, lorsque ces embâcles se forment au droit d'un ouvrage ou à son amont immédiat, le risque d'inondation et de dégradation de l'ouvrage peut être augmenté.

La carte ci-contre présente les 32 sites où est intervenue l'équipe du SMBV2A. Au total 491 m3 d'embâcles ont été évacués.

À titre expérimental, le syndicat peut accompagner des propriétaires privés dans l'élimination des embâcles sous plusieurs conditions. La principale est que le propriétaire s'engage à supprimer les arbres à risque identifiés par le SMBV2A dans un délai de 18 mois.

La lutte contre les espèces invasives



Faxonius Rusticus est reconnaissable par ces taches rouges rouillées de chaque côté de sa carapace

La suppression totale de ces espèces est particulièrement difficile mais une veille et des actions ponctuelles sur les foyers d'invasives permet de limiter leur propagation.

En 2021 l'action prioritaire a été la lutte contre l'écrevisse à taches rouges (*Faxonius Rusticus*). Cette espèce d'écrevisse exotique est considérée comme l'une des écrevisse les plus invasives au monde et provoque de sérieux impacts sur la faune et flore aquatique. **Ce foyer détecté sur notre bassin versant est le 1^{er} à l'échelle du continent européen.**

La lutte a débuté dès la découverte de l'espèce en 2019, grâce à une implication forte des acteurs locaux et l'appui de deux experts nationaux.

A ce jour les actions conduites ont permis de détruire plus de 5347 individus. L'espèce est présente dans le plan d'eau d'une surface de 4500 m² et sur 2,5km de cours d'eau.

Au vu des linéaires colonisés l'opération pourrait conduire à l'éradication de l'espèce sur le sol européen. Pour être efficace il faut continuer l'opération sur 2 à 3 ans. Une demande de dérogation a été déposée auprès de Mme la Préfète pour pouvoir bénéficier de 100% de financements publics (50% AEAG et 50% DREAL).



Une vidéo de présentation de l'action 2021 a été réalisée par la Fédération de Pêche de l'Aveyron. Elle est disponible sur la chaîne You Tube Aveyron Amont

2.3/ La prévention des inondations et l'appui aux bassins versants à risques

Retour d'expérience de la crue du 1^{er} février 2021

La tempête Justine s'est abattue sur des sols déjà saturés en eau après un mois de janvier pluvieux. Le bassin de l'Aveyron amont a été exposé à des cumuls de pluie importants, provoquant des crues et des phénomènes de ruissellements. Les dégâts matériels ont été limités. A Villefranche de Rouergue certains habitants ont été évacués.



L'Aveyron rue La Peyrade à Villefranche de Rouergue le 1^{er} février 2021

Cet épisode de crues fut l'occasion pour les élus nouvellement installés de tester leur gestion de crise. Dans la continuité de sa mission de 2020, le SMBV2A a ponctuellement actualisé certaines cartographies des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Tant sur la rivière Aveyron que sur ses affluents, la mobilisation des champs naturels d'expansion de crues (ZEC) a été bénéfique vis-à-vis des habitations en aval : soit en stockant temporairement des volumes, soit en lissant les pics de crues ou en limitant les effets de crues concomitantes.

L'équipe technique du SMBV2A a archivé lors de cet événement, de nombreux constats et photos. Ce retour d'expérience est déjà une source de données précieuses pour l'étude « Notre Dame ».

Poursuite des accompagnements sur les bassins à enjeux

Visite de la perte du Lugagnac avec les élus et les riverains



La commune de Bertholène est vulnérable aux inondations : 77 habitations privées et plusieurs infrastructures publiques sont en zone inondable. La particularité hydraulique est que le cours d'eau, Le Lugagnac, est invisible la majorité du temps : il se perd dans le karst. Une visite de la perte a été organisée avec des membres du comité départemental de spéléologie.

Le bassin versant de l'Algouse a été impacté par plusieurs crues : 1960, 2007, 2018. Le SMBV2A a rencontré la nouvelle équipe municipale de St Rémy pour élaborer une stratégie de prévention des inondations.

Le ruisseau de Notre Dame traverse les bourgs de Toulonjac et Villefranche de Rouergue. A l'aval, le cours d'eau s'enfonce sous la ville, via un schéma hydraulique complexe et de faible capacité. En dessus de crues de fréquence Q30, l'eau ruisselle dans les rues. Environ 100 habitations, entreprises ou infrastructures publiques sont localisées en zone inondable. En concertation avec les 2 communes, Ouest Aveyron et le SMBV2A, une étude GEMAPI à l'échelle du bassin du Notre-Dame a été engagée. L'objectif est de proposer des scénarii conciliant prévention des inondations, mobilisation des champs d'expansions de crues, désimperméabilisations, amélioration du cadre de vie et de la biodiversité.

Intervention « traversée urbaine »

Le SMBV2A intervient dans les zones urbaines avec des enjeux humains, matériels et économiques importants : entretien de la Perte du Lugagnac à Bertholène, traitement de la végétation dans la traversée de l'agglomération de Rodez, et le débroussaillage des atterrissements dans la traversée de Villefranche de Rouergue, ...



PPRi, Plan de Prévention des Risques inondations, moyenne et basse vallée de l'Aveyron

Le PPRi est prescrit et élaboré par l'État. Le service risques de la DDT a associé le SMBV2A à l'élaboration de ce document et de ses annexes. Son approbation est prévue courant 2022.



2.4/ La sensibilisation

Mon école mon cours d'eau



*Mon Ecole
Mon Cours des
animations
gratuites pour
les élèves du
CP au CM2*

En 2021, un catalogue d'animations en lien avec la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été proposé aux écoles du territoire. Ce sont au total 16 animations différentes, réparties en 5 grandes thématiques, qui ont été animées par la Fédération de Pêche, la Fédération de Chasse, le CPIE, la LPO et l'ADASEA D'OC.

86 classes ont pu bénéficier d'une animation, représentant près de 1729 élèves sensibilisés. Les écoles de Flavin et Lavernhe ont bénéficié d'une « animation renforcée ». Les enfants ont aidé le technicien rivière à planter des arbres sur un chantier en cours.

Les expérimentations continuent avec l'Agri-campus La Roque sur Nostre Seigne

L'Agri Campus La Roque assure la gestion par agropastoralisme des zones humides et d'expansion de crues de Nostre Seigne. Des projets pédagogiques sont mis en place par l'équipe enseignante. L'acquisition de connaissances sur le pâturage en zone humide continue. Les premiers résultats seront présentés courant 2022. En 2021 les étudiants de BTS production animale ont sondé les ruthénois sur leur perception du projet « Nostre Seigne ».

Petit déjeuner de peintres, des solutions pour nettoyer ses outils de manière responsable

*Démonstration d'une station de lavage
en circuit fermé*



Le nettoyage des outils de peinture se fait encore trop souvent dans les éviers ou par déversement dans les grilles pluviales. Des équipements adaptés permettent aujourd'hui aux professionnels de laver efficacement rouleaux, pinceaux et autres "pattes de lapin". Cette matinée de partage d'expériences a permis aux professionnels d'échanger sur les points de vigilances, en lien avec l'utilisation de ces machines de nettoyage, et de proposer de nouvelles pistes d'actions.

Rencontre technique agricole Serènes, tester les nouvelles pratiques agroécologiques

Les semis de prairies sont de plus en plus délicats à réaliser : la fin d'été est trop sèche, les violents orages érodent les parcelles, Ces 2 journées ont permis de présenter des solutions alternatives pour implanter les prairies conciliant production agricole et préservation de l'environnement. La valorisation des prairies, au-delà de sécuriser les apports fourragers nécessaires, permet aussi de limiter les risques d'érosion et de transferts de polluants aux milieux aquatiques.



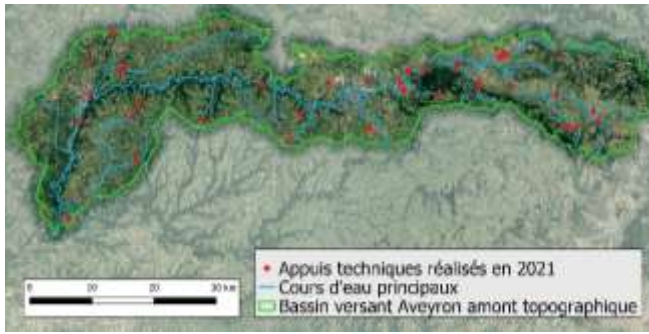
*Visite d'une parcelle où la prairie a été
implantée à l'automne en simultanée
avec un méteil*



@ Aveyron Amont, une page Facebook pour suivre l'actualité du syndicat

2.5/ Missions transversales

2021 et ses divers appuis techniques auprès des collectivités et des riverains



Les appuis techniques sont difficiles à dénombrer tant ils sont nombreux et variés. Les motivations de ces sollicitations peuvent être de diverses natures (inondations, aménagement de cours d'eau, pollution, embâcles, etc.). Aussi, seuls les appuis techniques de l'année 2021 ayant nécessité la rédaction de rapports sont indiqués sur la carte ci-contre.

Un réseau de suivi l'état des cours d'eau



Prélèvement d'eau et mesure ponctuelle des débits au droit d'une station « qualité »

Les principales stations de suivi du bassin versant sont gérées par l'Agence de l'eau Adour Garonne ou la DREAL.

Le SMBV2A renforce ponctuellement ce suivi par des stations « qualité » : 5 pour qualifier l'impact de Rodez Agglomération sur la rivière Aveyron (reprise du réseau Rodez Agglo), 6 pour appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur les Serènes la Briane, 2 pour affiner l'état sur la Serre et l'Aveyron à Laguépie.

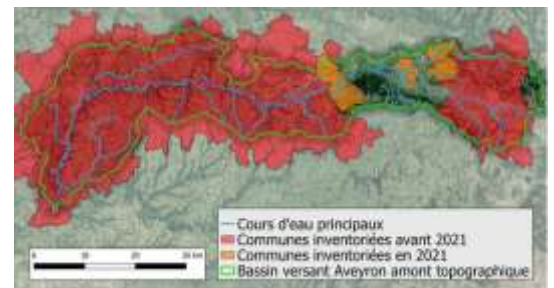
Sur le bassin du Lugagnac et des Serènes 4 stations « quantité » permettent de connaître les hauteurs d'eau et le débit en continu.

Zones humide, des milieux d'intérêts à connaître et préserver

Les zones humides offrent « gratuitement » de nombreux services : épuration des eaux, stockage de l'eau lors des crues, soutien des débits d'étiages, lieu de vie pour de nombreuses espèces, fourrage l'été, ...

L'inventaire des zones humides se poursuit grâce à l'appui de la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH). 5 nouvelles communes ont été inventoriées.

Sur le bassin versant des Serènes, en partenariat avec la SAFER et la CATZH, une veille foncière sur les zones humides est en cours.



Etat d'avancement des inventaires zones humides

Se baigner dans la rivière Aveyron ? Rencontre avec nos homologues du Viaur et du Tarn

Plusieurs collectivités du bassin versant Aveyron amont se posent des questions sur la pratique de la baignade en rivière. A l'initiative des communes volontaires, un suivi bactériologique en période estivale, a été mis en œuvre en 2020 et 2021. Il permettra de connaître la qualité de la rivière Aveyron vis à vis de cet enjeu et de définir les sites compatibles à cette pratique.

Visites à Millau, à Rivières sur Tarn et Laguépie

À la fin de l'été 2021 des visites ont été programmées sur des sites de baignades de la rivière Viaur et Tarn. L'objectif est d'échanger avec des gestionnaires de sites et les syndicats de bassin versant locaux.

